

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023  
DELIBERATION N°2023\_044

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 076-217601087-20230608-2023\_044-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL  
8 JUIN 2023



Date de la convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 28

Représentés régulièrement convoqués : 5

Absents : 0

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Aurélien BEHENGARAY, Marie MABILLE, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Isabelle HERBERT, Grégory DEREN, Basile BERNARD, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHET, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Vincent BOURGES, Bruno COLESSE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO, Philippe COUVREUR, Isabelle SAINT BONNET

**Absents excusés régulièrement convoqués** :

M Michel PHILIPPE pouvoir à Mme Yannick OLIVÉRI-DUPUIS, Mme Margaux VANTHOURNOUT pouvoir à M Aurélien BEHENGARAY, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

**Secrétaire de séance** : M Bruno COLESSE

**10 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2023\_044

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-12,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville,

Considérant la concordance du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2023  
DELIBERATION N°2023\_044

Envoyé en préfecture le 15/06/2023  
Reçu en préfecture le 15/06/2023  
Publié le 15/06/2023  
ID : 076-217601087-20230608-2023\_044-DE

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville.

PJ : compte de gestion 2022 du budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

**le Maire,**



**Théo PEREZ**

Document signé électroniquement

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*